

VERSION LATINE

Épreuve commune : écrit

L. Bellanger, E. Buchet, D. Mézière, V. Revello

Coefficient : 3

Durée : 4 heures

Remarques générales

Le texte de version latine soumis aux candidates et candidats était un texte de prose, un extrait de Quinte-Curce relatant, en lien avec le thème choisi pour cette année, la rencontre entre Alexandre le Grand et Thalestris, reine des Amazones. Il n'était pas nécessaire de connaître l'épisode pour traduire correctement le texte ; en revanche, on est en droit d'attendre d'étudiants et étudiantes en khâgne qu'ils aient au moins une idée de l'identité et de la représentation des Amazones et d'Alexandre, ce qui semble ne pas avoir été le cas pour un certain nombre d'entre eux. Le pronom « ils » a, par exemple, souvent été employé pour désigner les Amazones ; de même, la mutilation du sein droit des femmes guerrières, évoquée dans le texte, renvoyait à une représentation traditionnelle des Amazones qui paraît méconnue d'une partie des candidates et candidats.

La moyenne de l'épreuve s'établit à 9,96 (sur 551 copies corrigées) et les notes s'échelonnent de 0 à 20. 138 copies (soit 25 % d'entre elles) ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20 et 134 copies (soit 24,3%) une note inférieure à 6/20.

La gestion du temps semble avoir constitué une difficulté particulière pour les candidates et candidats cette année. Un nombre assez important de copies ne comporte pas de traduction des deux dernières phrases, ou n'en propose qu'une version hâtive, juxtaposant les mots sans véritable recherche de cohérence syntaxique.

Cette mauvaise gestion du temps se traduit, dans de nombreuses copies, par une présentation peu soignée : ratures, écriture parfois à peine lisible, absence de marges ou de sauts de lignes.

Le jury insiste une nouvelle fois sur la nécessité de prêter attention à la présentation matérielle des copies.

Il rappelle toutefois, comme les années précédentes, que quelques phrases bien traduites sont souvent préférables à une traduction fantaisiste du texte tout entier. Plusieurs copies inachevées qui avaient cependant proposé une traduction très satisfaisante d'une grande partie du texte ont pu ainsi obtenir une note supérieure ou égale à 10.

Dans un certain nombre de cas, une faible maîtrise du français a nui à la qualité globale de la copie. On portera une attention particulière à la syntaxe (de trop nombreux adjectifs se sont retrouvés associés à des verbes au pluriel, « les visages intrépident », par exemple), mais aussi à la morphologie et, en particulier, à la conjugaison du passé simple, souvent malmenée (« elle sorta, elle émouvait, elle émouvait, elle prévenait, elle descendait, elle s'avancat... ») ; comme l'an dernier, le jury attire l'attention des candidates et candidats sur les anglicismes (régner presque systématiquement écrit « reigner » par exemple).

Le jury aimerait par ailleurs mettre en avant le fait que le dictionnaire Gaffiot n'a pas toujours été utilisé à bon escient. D'une part, la recherche de vocabulaire semble avoir primé, dans beaucoup de copies, sur l'attention portée à la syntaxe de la phrase ; d'autre part, dans un grand nombre de copies, les notices explicatives données par le dictionnaire au sujet des noms propres ont été comprises comme des traductions à part entière. Cela a pu donner lieu à des formulations telles que « habitant les plaines de la ville de Cappadoce aux alentours du fleuve de Cappadoce » ou encore « elles avaient pour reine la reine des Amazones ». Un certain bon sens est donc attendu dans l'usage du dictionnaire, de même que dans la relecture de certaines traductions qui prenaient des significations pour le moins improbables.

Remarques sur le texte

Erat, ut supra dictum est, Hyrcaniae finitima gens Amazonum, circa Thermodonta amnem Themiscyrae incolentium campos.

Cette première phrase a posé aux candidates et candidats un certain nombre de problèmes, dus en particulier à une analyse défailante de l'architecture de la phrase. Ainsi, le sujet de *erat* n'a

pas été bien identifié comme étant *gens*, et de ce fait *finitima* n'était pas compris comme l'attribut du sujet mais le plus souvent comme une apposition ; *incolentium*, par ailleurs, n'a souvent pas été identifié comme une apposition à *Amazonum* ; *campos* a rarement été compris comme le COD de ce même *incolentium* ; enfin, *ut supra dictum est* (« comme il a été dit plus haut ») n'a pas toujours été identifié comme une incise, ce qui a produit bien souvent des traductions telles que « la race supérieure des Amazones ». *Dictum est* n'a parfois pas été analysé comme une forme composée de *dicere* au parfait passif et a été confondu avec le substantif *dictum*. Du point de vue du lexique, comme on l'a noté plus haut, *Thermodonta* et *Themiscyrae* ont trop souvent été traduits respectivement par « le fleuve de Cappadoce » et « la ville de Cappadoce », gloses inadaptées, au lieu de « Thermodon » et « Thémiscyre ».

Reginam habebant Thalestrin, omnibus inter Caucasum montem et Phasin amnem imperitantem. Haec cupidine uisendi regis accensa finibus regni sui excessit, et, cum haud procul abesset, praemisit indicantes uenisse reginam adeundi eius cognoscendique auidam.

Comme on l'a noté dans les remarques générales, le sujet de *habebant* a souvent été traduit par « ils » et non « elles » ; la construction attributive de *reginam* n'a souvent pas été comprise, (« elles avaient la reine Thalestris », par exemple) ; comme on l'a également signalé plus haut, la glose du Gaffiot « reine des Amazones » a souvent été prise pour la traduction de Thalestris. La phrase suivante demandait une analyse méthodique de la construction qui n'a pas toujours été effectuée. Un nombre important d'étudiantes et d'étudiants ne maîtrisant pas le gérondif et l'adjectif verbal, le tour *uisendi regis* a ainsi très souvent posé problème. Beaucoup de copies ont, par exemple, fait de *regis* le complément du nom de *cupidine* (« le désir du roi de la voir ») mais n'ont pas perçu qu'il fonctionnait avec *uisendi* comme le complément d'un adjectif verbal au génitif remplaçant le gérondif (« le désir de voir le roi »). Le groupe *haec cupidine... accensa* a, quant à lui, posé de nombreuses difficultés de construction, *cupidine* n'étant souvent pas analysé comme complément d'*accensa*, ni *accensa* comme apposition à *haec*. Le reste de cette proposition a également soulevé des problèmes de lexique, qui ont nui de manière notable au reste de la traduction : ainsi *regnum*, traduit, de façon erronée, par « règne, puissance royale, palais royal » ; et *finibus*, traduit par « la fin » plutôt que « les frontières », ce qui conduit de

nombreuses copies à proposer des traductions (fautives) telles que « son règne touchant à sa fin ». Le reste de la phrase, indépendamment de la question de la construction, a également posé des problèmes d'interprétation : *cum haud procul abesset* a occasionné de nombreux faux sens (entre autres, « alors qu'elle n'était pas partie bien loin », « alors qu'elle s'était absentée non loin ») et un grand nombre de candidates et candidats ont considéré Alexandre comme le sujet de cette proposition, ce qui a eu un impact non négligeable sur la compréhension du déroulement des événements. Cette erreur initiale se prolongeait souvent dans la suite de la phrase, où Alexandre était également considéré, à tort, comme le sujet de *praemisit*. Par ailleurs, peu de copies ont compris que la proposition infinitive *uenisse reginam* dépendait du participe *indicantes* ; les copies qui l'ont vu ont été valorisées. Même lorsque cette construction avait été repérée, les candidates et candidats rencontraient souvent des difficultés à traduire le participe présent (« les indications », « des indicateurs », par exemple). On observait ensuite une méconnaissance du gérondif, remplacé par un adjectif verbal, ce qui a empêché une bonne compréhension du syntagme *adeundi eius cognoscendique*, dont la coordination n'a que rarement été vue. On a ainsi souvent lu que la reine « était venue pour le trouver et souhaitait le connaître », quand il convenait de comprendre que la reine « était venue, désireuse de le rencontrer *et* de le connaître ». La faute s'aggravait dans les copies n'ayant pas fait le lien entre *auidam* et *reginam*, ni compris que les adjectifs verbaux dépendent de ce même *auidam*.

Protinus facta potestate ueniendi, ceteris iussis subsistere trecentis feminarum comitata processit, atque, ut primum rex in conspectu fuit, equo ipsa desiluit duas lanceas dextera praeferens.

Ce sont sans doute les ablatifs absolus du début de la phrase qui ont posé ici le plus de problèmes. *Facta potestate*, par exemple, n'a souvent pas été identifié comme tel, et Thalestris a été considérée, dans de nombreuses copies, comme le sujet du verbe *facio* ; cette erreur se trouvait aggravée par le fait que *protinus* – souvent compris dans un sens géographique (« droit devant »), alors qu'il revêtait ici un sens temporel (« aussitôt ») –, n'a, dans de nombreuses copies, pas été rattaché à *facta potestate*. De la même manière, l'ablatif absolu dans *ceteris iussis subsistere* n'a que rarement été identifié, *iussis* étant considéré, à tort, comme un nom (« par ses ordres » ou « sur ses ordres ») ; s'y ajoutait, là encore, une erreur lexicale, *subsistere* ayant souvent été traduit par « tendre une embuscade », ce qui conférait un tout autre sens à

l'ensemble du passage. *Trecentis feminarum* n'a pas été vu comme se rapportant à *comitata*, et a donc souvent été confondu avec l'ablatif absolu précédent. On note par ailleurs que *trecentis* a souvent été traduit par « trente ».

Le reste de la phrase a été globalement beaucoup mieux réussi, malgré quelques erreurs récurrentes : comme dans la phrase précédente, des candidates et des candidats ont cru que le sujet de *processit* était Alexandre ; on note également une certaine méconnaissance de la locution *ut primum*, dont le sens (« dès que ») semblait ignoré de la majorité des candidates et candidats, certaines et certains ayant même considéré *primum* comme un adjectif se rapportant à *rex* (« le premier roi », « Alexandre le premier »). Dans la fin de ce passage, on relève une sous-interprétation de *desiluit*, traduit par « descendit », ainsi qu'une surinterprétation, tout aussi fréquente, de *praeferens* en « lançant ». Le cas de *dextera* a également pu poser problème, plusieurs copies en faisant un nominatif plutôt qu'un ablatif.

Vestis non toto Amazonum corpori obducitur: nam laeua pars ad pectus est nuda, cetera deinde uelantur. Nec tamen sinus uestis, quem nodo colligunt, infra genua descendit.

Si le sens global de ce passage semble avoir été compris par une majorité de copies, une construction fine a souvent fait défaut. C'est essentiellement la question des sujets des verbes qui a occasionné des erreurs : de nombreuses copies ont ainsi considéré que Thalestris était le sujet de tous les verbes de la phrase. *Vestis*, par exemple, n'a pas été vu comme sujet d'*obducitur*.

Le vocabulaire a également posé problème : *laeua* a ainsi souvent été confondu avec *leuis* ; *ad pectus* n'a pas toujours été compris précisément comme « jusqu'à la poitrine » ; plusieurs traductions de *sinus* se sont révélées assez fantaisistes, lorsque que ce terme n'était pas tout bonnement confondu avec *sine*. Enfin la construction de *quem nodo colligunt* n'a pas été vue, ou a été ignorée, ce passage ayant, dans la majeure partie des copies, été traduit par une tournure passive (« qui sont attachés par un nœud ») ; par ailleurs, l'immense majorité des copies a tout simplement omis, au passage, la négation *nec* portant sur *infra genua descendit*, ce qui occasionnait un contresens important sur le segment.

Alter papilla intacta seruatur, qua muliebris sexus liberos alant : aduritur dextera, ut arcus facilius intendant et tela uibrent.

Ce passage, pour bref qu'il fût, a donné lieu à de très nombreux contresens et non-sens. Comme précisé dans les remarques générales, une connaissance même très superficielle des Amazones aurait sans doute aidé à le traduire correctement.

Au début de la phrase, *altera* ne pouvait être traduit par « l'autre », puisqu'il s'agit ici d'« un des seins », par opposition au sein droit, dont il sera question juste après ; *seruatur* n'a pas toujours été rattaché au verbe *seruo* (« conserver, préserver ») ; et l'adjectif *intacta* n'a que rarement été identifié comme attribut du sujet, ayant été le plus souvent traité comme épithète d'*altera* (on rappelle au passage qu'« intact », au masculin, ne prend pas de « e » en français). C'est toutefois la relative *qua... alant* qui a occasionné le plus grand nombre d'erreurs. Le subjonctif à valeur finale n'a, pour commencer, quasiment jamais été rendu ; mais c'est la traduction de *muliebris sexus liberos* qui a donné lieu au plus grand nombre de contresens. *Muliebris sexus* n'a presque jamais été compris comme un génitif dépendant de *liberos* (« les enfants de sexe féminin »), mais a le plus souvent été interprété comme un sujet : « les femmes », « les personnes de sexe féminin ». S'y ajoutait, dans un grand nombre de copies, un faux-sens sur *sexus*, le plus souvent compris comme « les organes sexuels des femmes » ; associé à un autre faux-sens sur *liberos*, compris comme « les hommes libres », cette double erreur faisait sombrer la traduction dans le non-sens. Dans la suite de ce passage, *dextera* a trop souvent été compris comme « main droite » plutôt que comme « sein droit » ; *arcus* et *tela* ont souvent été considérés comme des sujets, *intendant* et *uibrant* étant alors transformés en passifs. Là encore, des difficultés lexicales pouvaient obscurcir le sens de la phrase : ainsi *tela* était-il parfois traduit par « la toile », et les Amazones transformées en fileuses, avec des traductions du type « faire vibrer le métier à tisser ». Il convenait par ailleurs, pour traduire *tela uibrent*, de recourir à la cheville « faire » (« faire vibrer les traits »). On note enfin que l'adverbe au comparatif *facilius* n'a, bien souvent, pas été traduit.

Interrito uultu regem Thalestris intuebatur, habitum eius haudquaquam rerum famae parem oculis perlustrans: quippe omnibus Barbaris in corporum maiestate ueneratio est, magnorumque operum non alios capaces putant quam quos eximia specie donare natura dignata est.

La première difficulté de ce passage résidait dans l'identification d'*intuebatur* en tant que déponent, et non en tant que passif. De nombreuses copies ont en effet traduit « Thalestris était

regardée par le roi », ce qui entraînait un enchaînement de fautes, *perlustrans* se trouvant alors également rapporté à Alexandre. L’ablatif *interrito uultu* a ensuite été souvent associé à *regem* plutôt qu’à *Thalestris*. *Habitus* n’a souvent pas été compris, de nombreuses copies y voyant, par exemple, une forme verbale, et non le substantif désignant « l’aspect extérieur » dont il était ici question ; quand bien même *habitus* avait été identifié comme un nom, certaines copies n’ont pas établi le lien avec *parem*. Une des difficultés du passage résidait dans le fait de voir que l’adverbe de négation *haudquaquam* portait alors sur l’adjectif *parem*. Dans ce même segment, si la majorité des copies identifiait correctement le cas et la fonction de *rerum*, beaucoup ne savaient, de toute évidence, comment l’interpréter, certaines renonçant tout simplement à le traduire, d’autres proposant une traduction littérale par « des choses », sans comprendre qu’il convenait ici de gloser par « exploits » ou « hauts faits ». La fin de la phrase exigeait un effort d’analyse et de construction rigoureux, qui a fait défaut à certaines copies. *Quippe* a ainsi souvent été confondu avec un interrogatif, alors qu’il s’agissait ici de l’adverbe « certainement », « assurément » ; certaines copies ont considéré qu’Alexandre ou Thalestris étaient, au lieu de *ueneratio*, le sujet d’est ; dans *magnorum operum*, un grand nombre de copies ont cru que *magnorum* était un comparatif, dont elles ont alors fait dépendre la proposition introduite par *quam*, alors que celle-ci dépendait d’*alios* ; là encore se posait le problème de l’identification d’un verbe déponent, avec *dignata est*, dont beaucoup de copies n’ont pas su reconnaître le sujet (à savoir *natura*). Le verbe déponent a régulièrement été traduit par « est jugée digne » plutôt que par « a jugé digne », ce qui rendait impossible la construction de *donare*. Par ailleurs, la construction *donare aliquem* + ablatif (« gratifier quelqu’un de quelque chose ») n’a pas été correctement identifiée dans la majorité des copies. À ces difficultés de construction s’ajoutaient des erreurs lexicales : *maiestate*, par exemple, a souvent été traduit par « majesté » ou « honneur » plutôt que par « grande taille » (là encore, quelques connaissances, même très superficielles, sur Alexandre le Grand auraient pu se révéler utiles) ; « barbares » a parfois été traduit par « étrangers », ce qui avait ici moins de sens ; enfin, on note que le mot *species* semble inconnu d’un grand nombre de candidates et candidats, qui l’ont traduit par « vision » ou un équivalent.

Ceterum interrogata num aliquid petere uellet, haud dubitauit fateri ad communicandos cum rege liberos se uenisse, dignam, ex qua ipse regni generaret heredes ; feminini sexus se retenturam, marem reddituram patri.

Ce passage exigeait également une analyse rigoureuse, qui n'a pas toujours été effectuée. *Ceterum*, au début de la phrase, n'a pas toujours été identifié comme un adverbe (« Du reste »), et traduit par exemple par « les autres », ce qui faussait naturellement l'ensemble de la phrase. *Interrogata* a ensuite été souvent traduit par « ayant interrogé », avec un sens actif, et l'interrogative indirecte introduite par *num*, que ce verbe régissait, n'a pas été reconnue comme telle ; dans la même proposition, *num* n'ayant pas été correctement analysé, *aliquid* a souvent été traduit par « quelqu'un » ou par un relatif (« ce que »). Ensuite, un faux-sens sur *dubitauit* (« ne douta pas », plutôt que « n'hésita pas ») a compromis le reste de la traduction ; il fallait par ailleurs être en mesure d'identifier que *fateri* dépendait de *haud dubitauit*, et *se uenisse* de *fateri*. Avec *communicandos*, on retrouvait, dans de nombreuses copies, les mêmes lacunes que précédemment concernant les adjectifs verbaux se substituant à des gérondifs : nombre de copies faisaient de ce mot un nom, d'où des traductions telles que « des communicants » ou « des interprètes » ; le sens de *liberi* (« les enfants ») a également posé problème, ce mot ayant de nouveau été traduit par « hommes libres », « libres », « librement », etc. Il convenait ensuite de bien voir que *dignam* se rapportait à *se*, c'est-à-dire la reine, et introduisait la proposition suivante ; dans cette proposition, beaucoup de copies n'ont pas repéré le masculin *ipse*, et n'ont donc pas compris qu'Alexandre était le sujet de *generaret*. La fin du passage a donné lieu à des traductions extrêmement fantaisistes, dues pour partie à une méconnaissance du lexique : *sexus* a fréquemment été traduit par « le sexe féminin », sans que son cas (le génitif) n'ait été identifié. *Marem*, forme à l'accusatif de *mas, maris*, m. (« le mâle », « l'enfant mâle ») souvent confondu avec *mare, maris*, n. (« la mer »), devenait dans un certain nombre de copies « la mère », sans doute par homophonie, et peut-être en écho à *patri*, lui-même fréquemment traduit par « la patrie » au lieu de « père ». On relève enfin, dans certaines copies, des difficultés à identifier et à traduire les infinitifs futurs (*retenturam [esse]* ; *reddituram [esse]*), souvent rendus au passif.

Alexander, an cum ipso militare uellet, interrogat : et illa, causata sine custode regnum reliquisset, petere perseuerabat ne se irritam spei pateretur abire.

Il fallait tout d'abord repérer l'interrogative indirecte introduite par *an* et régie par *interrogat*, dont le sujet était *Alexander*. Le verbe *militare* a posé des problèmes de traduction, même aux copies ayant correctement identifié la construction, un grand nombre d'entre elles l'ayant traduit par un nom (« les militaires », ou, le plus souvent, « les soldats »). La plupart des copies n'ont pas vu que *causata sine custode regnum reliquisse* était une incise, et ont tenté d'en construire les éléments avec le reste de la phrase. De nouveau, il convenait de percevoir que *causata*, participe du verbe déponent *causari*, n'avait pas de sens passif. L'infinitif *petere*, lui, n'a souvent pas été reconnu comme le COD de *perseuerabat*, mais a le plus souvent été considéré comme le verbe introducteur de la proposition *ne...abire* ; il a d'ailleurs été souvent mal traduit, dans un sens géographique la plupart du temps (« chercher à gagner »). Seules quelques rares copies ont vu qu'Alexandre était le sujet de *pateretur* ; quant au verbe lui-même, il n'a que rarement été identifié comme *pator*, étant le plus souvent confondu avec *pateo*.

Acrior ad uenerem feminae cupido quam regis ; ac, ut paucos dies subsisteret, perpulit : XIII dies in obsequium desiderii eius absumpti sunt. Tum illa regnum suum, rex Parthienen petiuerunt.

Dans bien des copies, la traduction de cette phrase a été marquée par une certaine précipitation, qui a nui à sa qualité. Il fallait tout d'abord bien voir qu'*acrior* se rapportait à *cupido*, et identifier le parallélisme de construction entre *feminae* et *regis* dans le complément du comparatif, avec un *cupido* sous-entendu. Même lorsque cette construction avait été bien identifiée, certaines copies n'établissaient pas le lien entre *feminae* et Thalestris, transformant la phrase en une sorte de maxime générale sur le désir des femmes ; par ailleurs, *ad uenerem* a parfois été interprété et traduit de manière fautive (« pour venir », le plus souvent, ou le « désir d'honneur », voire « le venin ») alors qu'il renvoyait à un mot clé de la thématique de l'année, celui de *uenus*, *ueneris*, f. qui désigne, de façon figurée, « les plaisirs de l'amour ». Dans la phrase suivante, il fallait bien repérer que *perpulit* régissait la subordonnée introduite par *ut*, mais aussi que Thalestris en était le sujet, tandis qu'Alexandre était celui de *subsisteret*. Ce dernier verbe a ainsi souvent été analysé, de façon erronée, comme une subordonnée temporelle, causale ou concessive (« comme il/elle ne restait que quelques jours »). *Perpulit* a souvent été traduit, dans ce cas, par « elle l'émut ». Dans la proposition suivante, il est apparu qu'un nombre non négligeable de candidates et candidats ne connaissaient pas les chiffres

romains. Outre ce problème, il fallait bien voir que le groupe nominal *XIII dies* était le sujet du verbe, et non un complément de temps (« pendant treize jours », par exemple). Il convenait également d'être attentif au vocabulaire : même en tenant compte de la précipitation, le substantif *obsequium* a trop souvent été traduit par « les obsèques ». Enfin, la dernière phrase a, dans l'ensemble, été très mal comprise. Il fallait ici prêter attention au parallélisme de la construction (« Ils regagnèrent, elle son royaume, le roi la Parthie ») afin d'éviter les erreurs, la plus fréquente ayant consisté à faire de *Parthienen* un adjectif apposé à *rex*.

La recension des difficultés rencontrées dans les copies de version au sein de ce rapport vise à aider les futures candidates et futurs candidats du concours à identifier les types d'analyses fautives qui pourraient les induire en erreur et qu'elles ou ils peuvent éviter lors des prochaines épreuves. Le relevé des différentes erreurs ou maladresses ne doit pas occulter le fait que le jury a pu lire d'excellentes traductions, notamment de passages qu'il a jugés plus difficiles. De ce point de vue, il convient de rappeler que le jury n'a pas hésité à attribuer la note maximale à six copies qui ont proposé une traduction très satisfaisante et souvent élégante du texte de Quinte-Curce.